

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 27 janvier 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany, M. Chabani

-----



## Délibération n° 08-01 du 27 janvier 2022

### **AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 À L'ASSOCIATION EXÉCUTIVE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME – CONVENTION.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

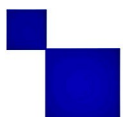
Vu la demande de l'association exécutive de l'agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme en date du 8 décembre 2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une avance de 563 565 euros, soit 50 % de la subvention de fonctionnement 2022, à l'association exécutive de l'agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme,

- APPROUVE la convention d'avance de subvention à conclure avec l'association exécutive de l'agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme,



- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Bouamrane, Mme Dellac, Mme Saïd-Anzum, Mme Lecroq, Mme Paul*

pour l'association "Seine-Saint-Denis tourisme, Agence de développement touristique"

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*